



**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————
**Réunion du 1^{ER} octobre 2018
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**
—————

La séance est ouverte à 9 H 15 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN,
Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER,
Mme DOLLINGER, M. WOLF

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES,
Mme DELATTRE, M. ELKOUBY, M. ERNST, M. ERBS, Mme GRAEF-ECKERT,
Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL,
Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC,
Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme MOZZICONACCI, Mme PFERSDORFF,
M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

M. PICHON, directeur de cabinet du président

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général
délégué à la coordination territoriale

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources
humaines

Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. GALVANE, M. NIESS,
directeurs de mission, Mme CLIGNY, représentant Mme ACKER

M. BISOT-LEFEBVRE, Mme LACQUEMENT, M. MUCKENSTURM,
M. SCHRUEFFENEGGER, directeurs

M. GUG, conseiller du président, M. CALI, collaborateur du DGS

Mmes BACHMANN, BERNARDINI, MEDU, VACHEY, secrétariat de l'Assemblée

Excusés :

Mme LEHMANN, M. MEYER (*ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT*), M. OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme BEY*)

❖ **FELICITATIONS**

M. le Président adresse ses félicitations à M. le Dr Yves LE TALLEC qui se verra remettre, le 2 octobre 2018, les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite.
M. Jean-Philippe MAURER le représentera à cette cérémonie.

❖ **DEPART**

M. le président informe l'Assemblée du départ de M. GALVANE à compter du 15 octobre prochain.

M. GALVANE, qui a assuré la direction de la Mission Culture et tourisme depuis le 1^{er} octobre 2017, quitte le Département du Bas-Rhin pour rejoindre le Département de l'Eure-et-Loir, en qualité de Directeur des Affaires Culturelles.

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés par ordre de passage : N° CP/2018/254 à 284, 289, 285 à 352, 354, 355, 353 et 356.

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, MM. Thierry Carbiener, Jean-Philippe Maurer et Marc Séné, absents, ainsi que MM. Mathieu Cahn et Eric Elkouby, sortis temporairement de salle à 9 H 20

N° CP/2018/254 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Sociétés d'Economie Mixte Locales - Proposition d'approbation des rapports d'activité 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'approuver les rapports d'activité 2017 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département est actionnaire (SIBAR, SERS, CTS, SAMINS, ALSABAIL), tels que joints en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, MM. Mathieu Cahn, Thierry Carbiener, Eric Elkouby et Marc Séné, absents.

N° CP/2018/255 - **61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme**

Grenelle des mobilités - Proposition d'attribution de subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) et approbation d'un avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver le principe de la participation du Département à la démarche "Grenelle des mobilités de l'aire métropolitaine strasbourgeoise" ;
- d'approuver le plan de financement pour la réalisation des travaux du Grenelle des mobilités ;
- d'attribuer à l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) une subvention d'un montant de 80 000 € en vue de l'animation et de la coordination de la démarche ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département, annexé à la présente délibération, et autorise son président à signer cet avenant.

La subvention sera versée selon les modalités figurant à l'article 4 de cet avenant.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, MM. Mathieu Cahn, Thierry Carbiener et Eric Elkouby, absents, ainsi que M. Bernard Fischer et Mme Martine Jung, sortis temporairement de salle à 9 h 21.

N° CP/2018/256 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition de désignation de représentants du Département du Bas-Rhin au GECT PAMINA suite à l'adhésion de 4 Communautés de communes françaises et à la modification de la convention constitutive et des statuts du GECT PAMINA

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte de la modification de la convention constitutive et des statuts du Groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA", annexés à la présente délibération et modifiant la composition des membres français de l'Eurodistrict ;
- prend acte de la diminution de 7 à 4 du nombre de sièges affectés au Département du Bas-Rhin ;
- décide de désigner 4 Conseillers Départementaux représentants titulaires du Département du Bas-Rhin au sein du GECT Eurodistrict PAMINA : M. Rémi BERTRAND, M. Thierry CARBIENER, Mme Stéphanie KOCHERT et M. Etienne WOLF.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/257 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Université Populaire PAMINA de WISSEMBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université Populaire PAMINA, pour soutenir cette structure au titre de l'année 2018.

La totalité de la subvention sera versée en 2018, de façon forfaitaire, par dérogation au règlement financier, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/258 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'attribution de subvention à l'Association Parlementaire Européenne (APE) pour l'organisation des "Journées de la Bulgarie et de l'Autriche" en 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association Parlementaire Européenne (APE) pour l'organisation des journées de la Bulgarie et de l'Autriche en 2018.

Cette subvention sera versée en une fois sur présentation du budget final détaillé du projet, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, MM. Mathieu Cahn, Thierry Carbiener, Eric Elkouby, Bernard Fischer, absents.

N° CP/2018/259 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) de STRASBOURG pour l'année 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 66 666 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) pour l'année 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et le CIIE, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/260 - 62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution d'une participation financière à Alsace Destination Tourisme pour poursuivre le partenariat transnational Véloroute Rhin / EuroVelo15 (2018/20)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la poursuite du partenariat transnational dans le cadre de Long Term Management pour une durée de 3 ans (2018/2020) ;
- qu'Alsace Destination Tourisme (ADT) soit en charge, pour les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du portage administratif et financier de ce projet ;
- d'attribuer une subvention de 6 120 € à l'ADT, en tant que porteur administratif et financier du projet, afin de couvrir les coûts de fonctionnement des trois années du partenariat ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention financière, à conclure entre l'ADT et le Département, pour l'année 2018 (CD/2017/066) ;
- d'autoriser son président à signer l'avenant n°2 à la convention financière à conclure avec l'ADT (CD/2017/066), dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/261 - 70540 - Bacs rhénans

Proposition de conclusion d'une convention de financement pour le projet "Bacs rhénans : Système d'information et de gestion du trafic pour les usagers des bacs rhénans" dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de préfinancer l'opération "système d'information et de gestion du trafic des bacs rhénans" ;
- de décider de la participation financière du Département du Bas-Rhin à hauteur de 128 372,19 € dans le plan de financement du projet ;
- d'approuver les termes du projet de convention relative aux modalités de réalisation et de financement de l'opération, joint en annexe à la délibération, à conclure avec la Région en tant qu'Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur et les partenaires cofinanceurs allemands : Ortenaukreis, Landkreis Rastatt, Stadt Rastatt et Gemeinde Rheinmünster et d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, ainsi que MM. Thierry Carbiener et Bernard Fischer, absents.

N° CP/2018/262 - 72540 - Port autonome et voies navigables

Proposition d'attribution de deux subventions d'investissement au Port Autonome de Strasbourg dans le cadre des opérations inscrites dans le CPER 2015-2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la participation financière du Département au financement de l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Port Autonome de Strasbourg et l'augmentation de sa capacité de traitement des terminaux à conteneurs, sous la maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg, conformément aux engagements pris dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, conclu le 26 avril 2015 ;
- d'attribuer au Port Autonome de Strasbourg deux subventions d'investissement :
 - 125 000 € pour l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Port de Strasbourg ;
 - 166 000 € pour l'amélioration de la capacité de traitement des terminaux à conteneurs de Strasbourg.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure avec le Port Autonome de Strasbourg, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, M. Bernard Fischer, absents, ainsi que M. Denis Hommel, sorti temporairement de salle à 9 h 29.

N° CP/2018/263 - 72550 - Aéroport d'Entzheim

Proposition de financement complémentaire et projet d'avenant à la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'une contribution financière du Département :

- d'une part, pour l'acquisition d'un camion SSLIA (service de lutte contre l'incendie des aéronefs) à hauteur de 170 000 euros, qui permettrait à l'aéroport d'Entzheim de disposer d'un niveau de protection de sécurité incendie de niveau 8, afin de traiter l'ensemble des vols d'Etat, parlementaires et diplomatiques nécessitant ce niveau ;
- d'autre part pour participer à l'effort supplémentaire sur la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, à hauteur de 100 064 euros.

La Commission Permanente décide également d'approuver le projet d'avenant à la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public du 2 décembre 2016, joint à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/264 - **14010 - Politique de la ville**

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projet 2018 du Contrat de Ville de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG 2015-2020 (2ème vague)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 56 655 € aux bénéficiaires, dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- décide également de rejeter 19 demandes figurant dans ce même tableau annexé ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés.

N° CP/2018/265 - **62010 - Soutien au développement touristique**

Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention : Relais Départemental du Tourisme Rural pour l'année 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 30 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin et autorise son président à signer cette convention.

La subvention sera versée selon les modalités prévues par ladite convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/266 - 62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution d'une subvention pour la tenue des 9èmes Assises Nationales "Patrimoine culturel et développement touristique" organisées par IDEAL Connaissances

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € à l'association IDEAL Connaissances pour l'organisation des 9èmes assises nationales Patrimoine culturel et Développement touristique ;
- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération à conclure avec IDEAL Connaissances et autorise son président à la signer.

La subvention sera versée selon les modalités prévues par ladite convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/267 - 65510 - Fonds de solidarité communale

Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 2 146 548,60 € aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes concernées, tel que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/268 - 65530 - Fonds d'innovation

Contrats Départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes de KOCHERSBERG - ACKERLAND pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 14 214,75 € représentant 33 % du coût de l'étude (43 075 € HT) à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland en vue de l'élaboration d'un plan d'actions visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo ;
- approuve les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, porteur du projet ;
- autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/269 - 65530 - Fonds d'innovation

Proposition d'attribution d'une subvention à la Communauté de Communes du PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS, pour la réalisation d'une étude en vue de la mise en place d'un office de tourisme intercommunautaire.

La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver le projet d'étude en vue de la mise en place d'un office de tourisme intercommunautaire à l'échelle des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn, étude réalisée dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;
- d'attribuer une contribution financière de 10 984,80 € TTC au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour l'étude de positionnement touristique, en vue de la création d'un office de tourisme intercommunautaire ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière pour le lancement de l'étude en vue de la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;
- son président à signer cette convention, dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/270 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de désignation de certaines collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération:

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la Commune de Wingersheim les Quatre Bans comme maître d'ouvrage unique du réaménagement de l'entrée Sud de la Commune de Mittelhausen (RD 32), la Commune d'Olwisheim pour le réaménagement de la rue de Berstett (RD 60) et la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le réaménagement de la rue principale (RD 139) à Batzendorf, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son président à signer, le moment venu, les conventions particulières à conclure sur cette base, entre le Département et les collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/271 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conventions de financement de la TVA à conclure entre le Département et les collectivités locales concernées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions de financement avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les Communes de Drusenheim, Mertzwiller et Alteckendorf selon les modalités figurant dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/272 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de répartition des recettes du produit des amendes de police (exercice 2017)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2017, d'affecter aux opérations figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, un montant de 501 235,62 € provenant du produit des amendes de police.

Il est proposé de décider d'affecter ultérieurement le reliquat de la dotation (218 991,38 €) pour d'autres opérations.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, ainsi que Mme Nathalie Ernst, sortie temporairement de salle à 9 h 38.

N° CP/2018/273 - 70530 - Entretien courant du réseau routier

Proposition de poursuite du partenariat entre le Département du Bas-Rhin, l'Office National des Forêts (ONF) et la Commune de HAGUENAU relatif à l'entretien des itinéraires cyclables situés en forêt domaniale et indivise

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre le partenariat conclu entre le Département, l'Office National des Forêts et la Commune de Haguenau ;
- décide d'attribuer les participations financières du Département pour un montant de 11 977,50 € par an à l'ONF et de 7 370,50 € par an à la Commune de Haguenau pour une durée de 5 ans ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre l'ONF, la Commune de Haguenau et le Département, joint à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention concernant à conclure entre l'ONF et le Département, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces deux conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/274 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition d'attribution de subventions au titre de l'aménagement de l'espace rural pour la prise en charge des frais d'échanges amiables d'immeubles ruraux

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête le programme 2018 d'aide à la prise en charge des frais occasionnés par les échanges amiables et cessions d'immeubles ruraux sans périmètre d'aménagement foncier, établis par actes notariés, pour lesquels l'utilité pour l'aménagement foncier a été reconnue par la Commission départementale d'aménagement foncier, conformément au Code rural et de la pêche maritime et tel qu'il figure dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 15 915,16 € aux bénéficiaires figurant dans ce même tableau, joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/275 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition d'attribution de subventions au titre de l'aménagement de l'espace rural pour la réalisation de travaux connexes aux aménagements fonciers de DURNINGEN-KIENHEIM et de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 108 552,22 €, concernant les travaux de voirie agricole et de mesures compensatoires environnementales sur le ban des Communes de Dossenheim-sur-Zinsel, Durningen et Kienheim.

Ces programmes de travaux connexes ont été approuvés, respectivement, par la Commission départementale d'aménagement foncier du Bas-Rhin, la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Durningen et Kienheim et la Commission communale d'aménagement foncier de Dossenheim-sur-Zinsel, conformément au Code rural et de la pêche maritime.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/276 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Rénovation pastorale et reconquête des paysages - Proposition d'attribution de subvention

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Kinschberg, une subvention de 763 € pour la création de cette AFP.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/277 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition d'institution d'une commission communale d'aménagement foncier à ZINSWILLER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'instituer, en application de l'article L.121-2 du code rural et de la pêche maritime, une Commission Communale d'Aménagement Foncier à Zinswiller, dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés.

N° CP/2018/278 - 74510 - Espaces naturels

Proposition d'attribution de subventions au titre de la participation du Département au financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 103,60 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC des vallées de la Bruche et de Villé conclues en 2015 et 2016, (dont 25 603,60 € au titre des contrats engagés en 2015 et 2 500 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 14 205,60 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et 2016, dans le PAEC "Parc Naturel Régional des Vosges du Nord" (dont 12 705,60 € au titre des contrats engagés en 2015 et 1 500 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 26 774 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et en 2016, dans le PAEC du ried de la Zorn (dont 25 774 € au titre des contrats engagés en 2015 et 1 000 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 167,80 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et en 2016, dans le PAEC des rieds de la Zembs, du Bruch de l'Andlau et du Dachsbad (dont 26 167,80 € au titre des contrats engagés en 2015 et 2 000 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- confirme que, conformément au règlement financier, les subventions du Département seront versées à l'Agence des services et de paiement sur production des appels de fonds prévisionnels relatifs aux contrats MAEC pour la campagne 2018, certifiés par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (Etat).

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/279 - 43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes

Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2018, des subventions d'un montant global de 23 453 € réparties comme suit :
 - Club de jeunes "l'Etage" : 3 375 € ;
 - Association Rescif : 6 578 € ;
 - Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 9 000 € ;
 - Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 4 500 € ;

- d'attribuer, pour l'année 2018, des subventions d'un montant global de 132 758 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit :
 - Association "La Grande Ecluse" : 8 000 € ;
 - Association Rescif : 8 658 € ;
 - Association "La Passerelle" : 10 963 € ;
 - Association "Tout Jour là" : 475 € ;
 - Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale (n° CP/2016/474) ;
 - Association Rebond du Cœur : 5 000 € ;

- d'attribuer des subventions d'un montant global de 11 750 € aux associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2018, réparties comme suit :
 - La Maisonnée : 3 000 € ;
 - Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 € ;
 - Association "Naître en Alsace" : 3 000 € ;
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/280 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au centre socio-culturel du Fossé des Treize à STRASBOURG pour l'accueil au service de restauration et l'accompagnement durant la pause méridienne des élèves demi-pensionnaires du collège Foch

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement au centre socio-culturel du Fossé des Treize, d'un montant de 22 000 €, pour l'accompagnement des élèves demi-pensionnaires du collège Foch à Strasbourg, durant la pause méridienne ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec le centre socioculturel du fossé des Treize, pour l'accompagnement des élèves demi-pensionnaires du collège Foch à Strasbourg, durant la pause méridienne, annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser son président à signer le projet de convention joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/281 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

Propositions d'attribution de subventions à des associations socio-éducatives agissant en faveur des jeunes bas-rhinois

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 51 400 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/282 - 44050 - Information et orientation

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association de lutte contre la toxicomanie pour la mise en place de l'équipe mobile d'accueil et d'écoute des jeunes

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'Association de Lutte contre la Toxicomanie, pour le dispositif de l'équipe mobile d'écoute des jeunes, au titre de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/283 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Entreprendre pour Apprendre" pour la location du Dôme à MUTZIG pour le Championnat d'Alsace des Mini-Entreprises

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 760 € à l'association Entreprendre pour apprendre Grand Est, pour lui permettre de financer la location de la salle du Dôme à Mutzig, pour y organiser le Championnat d'Alsace des Mini-Entreprises le 18 mai 2018, tel que décrit dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/284 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Alter Alsace Energies

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies, au titre de l'année 2018, pour l'accompagnement dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, tel que décrit dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/289 - 52020 - Maintenance courante des collèges publics

Proposition de participation financière du Département à la rénovation des installations de chauffage de la cité scolaire KLEBER à Strasbourg, au raccordement du réseau de chaleur biomasse du quartier du Wacken, et proposition de convention de financement afférente

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la participation du Département à la rénovation des installations de chauffage et le raccordement du collège Kléber à Strasbourg au réseau de chaleur biomasse du quartier Wacken, à hauteur de 546 965 € hors taxes ;
- décide d'approuver les termes du projet de co-financement à conclure avec la Région, pour la mise en œuvre de cette opération ;
- autorise son président à signer cette convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/285 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, des subventions pour l'organisation de classes de découverte et les visites du Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle, pour un montant de 161 880,00 € aux collèges publics et de 7 672,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

*

* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer, M. Serge Oehler
(*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés,
ainsi que Mme Chantal Jeanpert, sortie provisoirement
de salle à 9 h 44.

N° CP/2018/286 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Proposition de participation financière du Département à la rénovation énergétique des bâtiments et à la construction d'une chaufferie collective biomasse de la cité scolaire de SCHIRMECK et proposition de convention de financement afférente

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- du lancement des travaux de rénovation énergétique de la cité scolaire de Schirmeck, pour un montant de 2 175 935 € TT€ ;
- d'approuver le plan de financement, soit 1 323 694 € HT à la charge du Département et 489 585 € HT à la charge de la Région ;
- d'approuver l'échelonnement du versement de la participation de la Région selon l'échéancier présenté dans le rapport ;
- de la prise en charge par le Département de la totalité de la T.V.A et de sa récupération au FCTVA ;
- d'approuver les termes du projet de la convention de co-financement à conclure avec la Région, pour le projet de rénovation thermique des bâtiments de la cité scolaire Haute – Bruche à SCHIRMECK, joint à la présente délibération ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/287 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Proposition de participation financière du Département à la construction d'une chaufferie mixte gaz-biomasse à la cité scolaire Jean Monnet à STRASBOURG et proposition de convention de financement afférente

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la participation du Département au projet de construction d'une chaufferie mixte gaz-biomasse à la cité scolaire Jean Monnet à Strasbourg, et le raccordement du collège à celle-ci, à hauteur de 143 982 € HT ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de co-financement à conclure avec la Région, pour la mise en œuvre de cette opération ;
- autorise son président à signer cette convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer, M. Serge Oehler
(*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, Mme Chantal Jeanpert
absente, ainsi que Mmes Cécile Delattre et Martine Jung,
sorties temporairement de salle à 9 h 46.

N° CP/2018/288 - **52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**

Proposition de protocoles transactionnels à conclure avec la société EUROVIA, le bureau d'études SBE Ingénierie et la compagnie d'assurances AXA FRANCE dans le cadre d'un litige relatif aux travaux du puits canadien de l'opération de construction du collège "du Torenberg" de HEILIGENSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'accepter l'indemnité d'un montant de 103 507,23 € à verser par EUROVIA au Département du Bas-Rhin, au titre du préjudice subi en raison du non fonctionnement du puits canadien ;
- d'accepter de payer le montant de 33 395,53 € TTC à la société EUROVIA, dû au titre de son marché n°07K010 et valant Décompte Général Définitif ;
- d'accepter l'indemnité d'un montant de 100 790,10 € à verser au Département du Bas-Rhin, par le bureau d'études SBE Ingénierie et son assureur AXA France IARD, au titre du préjudice subi en raison du non fonctionnement du puits canadien ;
- d'approuver les termes des projets de protocoles transactionnels, joints à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la société EUROVIA, le bureau d'études SBE Ingénierie et la compagnie d'assurances AXA FRANCE et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/290 - 52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics
Proposition d'attribution de subventions d'investissement
aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 37 644,62 € TTC, pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/291 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition de mise en place d'un groupement de
commandes pour une solution de fourniture d'accès internet
et des services réseaux associés dans les établissements
d'enseignement et de formation et les sites internes de
collectivités du Grand Est

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes dénommé "groupement de commandes pour une solution de fourniture d'accès internet et des services réseaux associés, dans les établissements d'enseignement et de formation et les sites internes de collectivités du Grand Est" ;
- d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe à la présente délibération, dénommé "groupement de commandes pour une solution de fourniture d'accès internet et des réseaux associés dans les établissements d'enseignement et de formation et les sites internes de collectivités du Grand Est" ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/292 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition de dénommer le collège Vauban à STRASBOURG
"Collège International Vauban" et le collège de l'Esplanade à
STRASBOURG "Collège International de l'Esplanade"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de dénommer :

- le collège Vauban à Strasbourg "Collège International Vauban" ;
- le collège de l'Esplanade à Strasbourg "Collège International de l'Esplanade".

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, ainsi que Mme Cécile Delattre, absente.

N° CP/2018/293 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 38 912,67 €, soit :

- 7 000 € au collège Romain Rolland à ERSTEIN au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 ;
- 14 300 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2018 en faveur des trois collèges suivants :
 - . BENFELD Robert Schuman : 6 000 € ;
 - . STRASBOURG Jules Hoffmann : 5 000 € ;
 - . VILLE Klosterwald : 3 300 € ;
- 6 632 € au collège Sophie Germain à STRASBOURG au titre de la participation à la réalisation d'une fresque sur le mur du préau dans le cadre des journées citoyennes ;
- 857 € au collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM pour couvrir les frais de location de deux fauteuils roulants destinés à deux élèves en situation de handicap scolarisés dans l'établissement, durant la période du 11 juin au 15 septembre 2018 ;
- 10 123,67 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

- HERRLISHEIM Simone Veil : 3 945,78 € (réparation des friteuses, cellule de refroidissement, four et sauteuse de la demi-pension) ;
- NIEDERBRONN LES BAINS Charles Munch : 465,60 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

Territoire Sud :

- CHATENOIS Des Châteaux : 2 188,31 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;
- GERSTHEIM Les Cigognes : 316,09 € (réparation d'une vitrine réfrigérée de la demi-pension) ;
- SUNDHOUSE Du Grand Ried : 1 440,89 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

Eurométropole :

- LA WANTZENAU André Malraux : 795,00 € (acquisition d'un mobilier adapté pour deux élèves en situation de handicap) ;
- STRASBOURG Jules Hoffmann : 972,00 € (réparation d'une armoire réfrigérée de la demi-pension).

Elle décide également du principe de prise en charge des frais de transport de 20 classes issues des collèges publics du Bas-Rhin, en vue de la visite guidée de l'exposition "Les Alsaciens, 1918-1925. Paix sur le Rhin ?" organisée par les Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg de novembre 2018 à mars 2019.

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la stricte mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/294 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution d'un logement de service, et proposition de résiliation d'une convention d'occupation précaire

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer un logement inoccupé F4 de 105 m² au collège de la Souffel à Pfulgriesheim à un personnel de l'éducation nationale, selon les modalités de la convention d'occupation précaire et le tableau annexés à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de la convention d'occupation précaire de logement de service, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention d'occupation précaire ;

Elle décide par ailleurs de résilier la convention d'occupation précaire accordée par le Bureau du Conseil Général le 18 janvier 1988 à un personnel, employé par le Rectorat de Strasbourg, logé au collège Jean de La Fontaine à Geispolsheim.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/295 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds patrimoine "châteaux forts d'Alsace" et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières s'y afférant

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 29 000 € à l'association Pro-Geroldseck, pour des travaux de restauration et de consolidation du mur du palas au château du Grand Geroldseck, et de 60 000 € à l'association des Amis des châteaux d'Ottrott, pour la sauvegarde et la consolidation du donjon du château de Rathsamhausen ;

- approuve les termes des projets de conventions financières joints en annexes de la présente délibération, à conclure avec respectivement l'association Pro-Geroldseck et l'association des Amis des châteaux d'Ottrott, conformément aux projets de conventions en annexes ;
- autorise son président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, ainsi que Mme Françoise Pfersdorff, sortie temporairement de salle à 9 h 51.

N° CP/2018/296 - 65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive aux comités et aux associations sportives, à la licence sportive scolaire et aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires aux associations sportives des collèges, à la pratique sportive compétitive amateur et à l'organisation de manifestations sportives Proposition d'attribution d'aide pour 2018 au comité départemental de Lutte du Bas-Rhin et proposition d'approbation des termes des projets d'une convention financière à conclure avec le comité départemental de Lutte du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 66 741,68 €, selon la répartition suivante :

- 230,00 € au titre de l'aide à la licence sportive pour l'année écoulée 2016/2017 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- 42 792,65 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- 12 525,43 € au titre des frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- 7 693,60 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- 1 500 € à l'Association "Shadow Arabians" ;

- 2 000 € pour le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin au titre de leur programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve les termes du projet de la convention d'objectifs pluriannuelle à conclure avec le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin, et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/297 - 65030 - Sports de nature (PDESI)

Proposition d'approbation des programmes d'actions (2018/2019) proposés par les Comités Départementaux de Triathlon et de Cyclisme du Bas-Rhin et décision d'attribution de subventions pour 2018 conformément aux conventions d'objectifs à conclure avec le Comité Départemental de Triathlon et de Cyclisme du Bas-Rhin.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de :

- 1 500 € au Comité Départemental de Triathlon,
- 2 500 € au Comité Départemental de Cyclisme,

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve les termes des projets des conventions d'objectifs pluriannuelles à conclure avec les Comités Départementaux de Triathlon et de Cyclisme du Bas-Rhin annexés à la présente délibération.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets des conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et le Comité Départemental de Triathlon et de Cyclisme du Bas-Rhin, et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/298 - 23020 - Dotation aux centres locaux d'information et de coordination

Proposition d'attribution de subventions pour le financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) de STRASBOURG pour l'année 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à la Ville de Strasbourg, gestionnaire de trois Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), à hauteur de 117 900 €, au titre de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, ainsi que M. Mathieu Cahn, sorti temporairement de salle à 9 h 56.

N° CP/2018/299 - 23030 - Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées

Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine gérontologique et d'approbation de projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures concernées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions pour l'année 2018 à l'ABRAPA (93 226 €), et à l'association Pierre Clément (3 000 €), représentant un montant total de 96 226 € ;
- d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'ABRAPA ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, M. Mathieu Cahn, absent, ainsi que M. Vincent Debès, sorti temporairement de salle à 9 h 59.

N° CP/2018/300 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

Proposition d'attribution de subvention et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec le CEP-CICAT dans le cadre du partenariat en faveur de l'adaptation des logements du parc HLM à la perte d'autonomie et aux situations de handicap

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au CEP-CICAT :

- une subvention d'un montant de 182 385 € pour l'année 2018 dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'accompagnement des bailleurs HLM, pour la réalisation de l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie des logements, du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 ;
- une subvention de 31 000 € pour le financement du réseau départemental de démonstrateurs du silver développement, du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention de partenariat pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux, pour l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie ou au handicap annexé à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/301 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées

Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et d'approbation des termes d'un projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions pour l'année 2018 à l'ensemble des structures figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, représentant un montant total de 92 200 € ;
- d'approuver les termes du projet de convention, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département et le CEP-CICAT ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/302 - **26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées**

Proposition d'approbation des termes d'un projet d'avenant à la convention portant sur l'attribution d'une subvention annuelle conclue entre l'association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés d'Alsace (AFTC Alsace), et le Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver les termes du projet de l'avenant à la convention conclue le 4 août 2015 entre le Département et l'AFTC Alsace ;
- d'autoriser son président à signer cet avenant, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/303 - **27010 - Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**

Proposition d'une convention relative au projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH à conclure entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention d'engagement, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la MDPH, et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, portant sur le projet de déploiement du Palier 1 du programme de SI des MDPH et les engagements réciproques des signataires ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), excusés, M. Mathieu Cahn, absent, ainsi que M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), quittant définitivement la salle à 9 h 59.

N° CP/2018/304 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition d'attribution d'aides départementales pour l'adaptation du logement de personnes en situation de handicap et/ou âgées en perte d'autonomie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 236 872,72 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes en situation de handicap et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/305 - 31020 - Insertion sociale

Proposition d'attribution d'une subvention à l'épicerie sociale de BRUMATH pour l'année 2018 et d'approbation du projet de convention à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant global, pour l'année 2018, de 8 162 €, à la Fédération de Charité CARITAS ALSACE pour l'épicerie sociale intercommunale de Brumath, tel que figurant sur le tableau en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Fédération de Charité CARITAS ALSACE, porteuse de l'opération ;
- décide que le montant de la subvention, d'un montant maximal de 8 162 €, sera versée au cours du dernier trimestre 2018, au regard des éléments d'activité fournis par l'épicerie sociale et conformément aux termes de la convention financière ;
- autorise son président à signer la convention, sur la base de la convention-type annexée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/306 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition de convention de coordination à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre Pôle Emploi et le Département, mettant en œuvre l'approche globale jusqu'au 31/12/2020, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), excusés, ainsi que Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, sortie temporairement la salle à 10 h 04.

N° CP/2018/307 - 31030 - Insertion professionnelle

Propositions d'attribution d'une subvention complémentaire et d'approbation des termes du projet de convention relatives à la prise en charge du loyer de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin pour l'année 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une aide de 20 000 € à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin pour participer à la prise en charge du loyer de son nouvel entrepôt ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/308 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition de mise en œuvre d'une dérogation expérimentale permettant le cumul du Revenu de Solidarité Activé (RSA) avec des ressources salariées liées à l'activité des vendanges

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de modifier le règlement départemental d'aide sociale afin de permettre au Conseil Départemental de décider de conditions et de montants plus favorables que ceux prévus par les lois et règlements applicables au RSA, en application de l'article L. 262-26 du Code de l'action sociale et des familles ;
- de donner délégation à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et à la Mutualité Sociale Agricole, afin d'appliquer la neutralisation des revenus procurés par cette activité, conformément à l'article R. 262-13 du Code de l'action sociale et des familles ;
- d'autoriser les bénéficiaires du RSA à cumuler l'allocation RSA avec les revenus procurés par une activité saisonnière de vendanges, sur la saison 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/309 - 31030 - Insertion professionnelle

Propositions d'attribution de subventions et d'approbation des termes de projet de convention à conclure avec les structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 745 206 €, répartie comme suit :
 - 587 206 €, représentant le solde de 30 % du montant total des subventions annuelles 2018, pour 20 entreprises d'insertion, dont la ventilation figure dans les tableaux joints en annexes à la présente délibération ;
 - 158 000 € de bonus pour 12 structures ayant effectué des recrutements supplémentaires, à hauteur de 50 % de BRSA, dans leur effectif salarié. Le versement sera conditionné à la réception du bilan des recrutements effectués et du respect des critères d'attribution figurant dans le projet de convention joint à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec les structures en charges de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA ;
- autorise son président à signer les conventions correspondantes, sur la base de la convention-type annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), excusés, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, absente, M. Thierry Carbiener, sorti temporairement de salle à 10 h 06, ainsi que et M. Eric Elkouby et Mme Martine Jung, quittant définitivement la salle à 10 h 07.

N° CP/2018/310 - **31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'attribution des aides du Fonds Social Européen
2017 à 2020 et du versement des avances financières pour
2018**

Vu l'avis des Comités de Programmation Régionale des 29 mai, 26 juin, 28 août et 25 septembre 2018 ;

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions 2018 au titre du Fonds Social Européen (FSE), en faveur des ateliers et chantiers d'insertion figurant en annexe jointe à la présente délibération, à hauteur des montants qui y sont indiqués, pour un montant total de 1 400 384,49 € ;
- de verser en 2018 aux bénéficiaires listés à l'annexe 1 à la présente délibération, une avance à hauteur de 50 % du montant de l'aide octroyée pour 2018, soit un total de 700 192,25 € ; le solde sera versé en 2019 après contrôle et sous réserve du service fait, pour un montant maximum à hauteur de 50 % du montant de l'aide octroyée soit 700 192,24 € ;
- d'attribuer des subventions, pour 3 ans, au titre du Fonds Social Européen (FSE), pour la période 2017 à 2020, en faveur des opérateurs de l'insertion listés en annexe jointe à la présente délibération, à hauteur des montants qui y sont indiqués, pour un montant total sur cette période de 391 146,58 € et ventilés par année comme suit :
 - 23 886,30 € au titre de 2017, soit :
 - 10 661,60 € en faveur de l'association Espace Ressources et Compétences,
 - et 13 224,70 € en faveur du Pays Bruche Mossig Piémont ;
 - 150 989,28 € au titre de 2018, soit :
 - 52 293,13 € en faveur de la Fédération de charité CARITAS,
 - 33 435,56 € en faveur de l'association GALA,
 - 31 983,80 € en faveur de l'association Espace Ressources et Compétences,
 - 11 494,79 € en faveur du Pays Bruche Mossig Piémont
 - et 21 782 € en faveur de l'association ARCHIMENE ;
 - 138 989,28 € au titre de 2019, soit :
 - 42 358,52 € en faveur de la Fédération de charité CARITAS,
 - 33 435,56 € en faveur de l'association GALA,
 - 31 983,80 € en faveur de l'association Espace Ressources et Compétences,
 - 6 694,97 € en faveur du Pays Bruche Mossig Piémont,
 - et 23 664 € en faveur de l'association ARCHIMENE ;
 - 78 134,15 € au titre de 2020, soit :
 - 42 358,52 € en faveur de la Fédération de charité CARITAS,
 - 35 775,63 € en faveur de l'association GALA ;
- de verser, pendant la durée des conventions pluriannuelles sur la période 2017/2020, aux associations figurant en annexe jointe à la présente délibération, une avance au titre de chaque année à hauteur de 50 % du montant de l'aide annuelle accordée, en cumulant l'avance 2017 et 2018 sur l'exercice 2018, pour les associations conventionnant sur la période 2017 à 2019, soit au total un montant de 195 573,29 €, ventilé comme suit :
 - 87 437,79 € au titre de 2018,
 - 69 068,42 € au titre de 2019,
 - 39 067,08 € au titre de 2020 ;

- d'approuver, après contrôle et sous réserve du Service Fait prévu au 30 juin de l'année suivante, et au 30 juin 2019 pour la tranche annuelle 2017, le versement du solde annuel dans la limite du montant total conventionné sur trois ans avec le bénéficiaire ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les bénéficiaires, sur la base de la convention-type validée par l'Etat et la Commission Européenne et approuvé par la Commission Permanente le 9 octobre 2017 (délibération n° CP/2017/414).

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), excusés, ainsi que MM. Thierry Carbiener, Eric Elkouby et Mme Martine Jung, absents.

N° CP/2018/311 - 32010 - Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir

Propositions d'approbation et de mise en œuvre d'une nouvelle convention de gestion du Revenu de Solidarité Active à conclure avec la CAF du Bas-Rhin et de mise en place d'une rétribution annuelle à la CAF du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- les propositions de délégation de compétences consenties à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin par le Département du Bas-Rhin, telles que prévues dans le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération, conformément à l'article L.262-13 du Code de l'action sociale et de la famille ;
- le principe d'une rétribution annuelle de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de la part du Département, d'un montant de 10 000 € ;
- en conséquence les termes du projet de convention de gestion du Revenu de Solidarité Active d'une durée de trois ans, annexé à la présente délibération, à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), excusés, ainsi que M. Eric Elkouby et Mme Martine Jung, absents.

N° CP/2018/312 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention pour le déploiement de l'intermédiation locative en faveur des propriétaires bailleurs ayant conclu une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et d'approbation des termes d'un projet de convention à conclure avec l'association Habitat et Humanisme Gestion Alsace

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et l'association Habitat et Humanisme Gestion Alsace ;
- d'attribuer une subvention de 14 000 € à l'Agence immobilière à vocation sociale Habitat et Humanisme Gestion Alsace pour l'année 2018 ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat pour l'année 2018, pour le déploiement de l'intermédiation locative à l'attention des propriétaires bailleurs ayant conventionné avec l'ANAH ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer le projet de convention joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/313 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD - Proposition d'attribution de subventions aux associations AVA Habitat et nomadisme et ARSEA pour leurs actions de médiation sociale, dans le nord, le sud et l'ouest du Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 59 850 € pour son action de médiation sociale (soit 41 230 € au titre de la médiation sociale nord et sud-ouest et 18 620 € au titre de l'intervention à Kaltenhouse) ;
- d'attribuer à l'association ARSEA une subvention d'un montant maximal de 41 040 € pour son action de médiation sociale dans le sud du Département ;

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de convention financière annexés à la présente délibération et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/314 - 34010 - Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage

Proposition d'attribution de subventions pour la réhabilitation et l'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage d'ERSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 2 496,30 € à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, représentant 30 % du coût subventionnable H.T. des travaux de réhabilitation de quatre portes du bloc sanitaire de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein, et pour la mise en service d'une place supplémentaire d'accueil.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/315 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition de mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs avec les bailleurs départementaux OPUS 67 et SIBAR, pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions d'objectifs avec les bailleurs départementaux OPUS 67 et SIBAR, en vue de la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et du maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec OPUS 67, relatif à l'objet précité joint à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SIBAR, relatif à l'objet précité joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions et l'ensemble des actes éventuellement subséquents ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la période 2018-2019, entre le Département et Opus 67, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, et notamment la liste de 570 logements, jointe en annexe à la présente délibération et présentée par OPUS 67, pouvant bénéficier d'une dérogation concernant les plafonds de ressources ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la période 2018-2019, entre le Département et la SIBAR, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;

- autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), excusés, M. Eric Elkouby et Mme Martine Jung, absents, ainsi que M. Yves Le Tallec, sorti temporairement de salle à 10 h 16.

N° CP/2018/316 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat

PDH - Proposition de mise en place d'une convention de groupement avec la SIBAR et OPUS 67 en vue du lancement d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le projet de rapprochement des bailleurs du Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, après en avoir délibéré, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe d'un accompagnement AMO à intervenir auprès du Département du Bas-Rhin, de SIBAR et OPUS 67 afin d'accompagner le projet de rapprochement des bailleurs du Département ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SIBAR et OPUS 67 relatif à l'objet précité, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes de pure exécution subséquents.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/317 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, BRUMATH et ROSHEIM - Proposition d'attribution de subventions à des particuliers concernant l'accession sociale à la propriété à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM et OBERNAI

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à Batigère Maison Familiale pour la construction de 12 logements collectifs en location-accession située "ZAC Thurot", impasse Verdier à Haguenau, à Pierres et Territoires de France Alsace, pour la construction de 10 logements collectifs en location-accession située ZAC de la Scierie à Brumath et à AMELOGIS pour la construction de 4 logements individuels en location-accession, située allée du Rittergass à Rosheim ;
- décide d'attribuer une subvention de 8 000 € aux accédants à la propriété, figurant dans le tableau ci-annexé, dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession à Griesheim-près-Molsheim et à Obernai. Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions ;
- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département, Batigère Maison Familiale, Pierres et Territoires de France Alsace et AMELOGIS pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, la société Batigère Maison Familiale, Pierres et Territoire de France Alsace et AMELOGIS dans le cadre d'opérations de location-accession ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/318 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agréments et de subventions départementales pour la création de logements locatifs sociaux à GEUDERTHEIM et à HAGUENAU

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à Habitat de l'III, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 28 000 €, pour la construction de 8 logements PLUS et de 4 logements PLAI collectifs situés 47, rue du Général de Gaulle à Geudertheim ;
- à NEOLIA, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 17 000 €, pour la construction de 3 logements PLUS et de 2 logements PLAI collectifs situés rue Colomé à Haguenau.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions-types d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, Habitat de l'III et NEOLIA.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu, les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, Habitat de l'III, et NEOLIA.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/319 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 220 347,53 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/320 - 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre

PDH - Proposition d'approbation de nouvelles conventions d'objectifs et/ou d'adaptation entre le Département et des bailleurs sociaux intervenant dans le Bas-Rhin pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes des projets de conventions à conclure pour la période 2018-2020, entre le Département et respectivement: DOMIAL ESH, BATIGERE, NEOLIA, Habitat de l'III, Le Foyer Moderne de Schiltigheim, SEDES, Habitation Moderne, CUS Habitat et Erstein Habitat, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/321 - 73510 - Office public de l'habitat (OPH) du Bas-Rhin (OPUS 67)

PDH - Proposition d'approbation du renouvellement partiel de la composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat du Département OPUS 67

La Commission Permanente, dans le cadre de la désignation des administrateurs relevant de diverses catégories d'institutions socio-professionnelles au sein du conseil d'administration d'OPUS 67, prend acte de la désignation, par leurs organismes respectifs, de :

- Madame Yolande ROSENBLATT, pour la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin,
- Madame Isabelle HALB-SIENER, pour la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Madame Francine DOLLE, pour l'Union départementale des associations familiales,
- Madame Danielle DAMBACH, Maire de Schiltigheim,
- Monsieur Daniel BINTZ, pour Action Logement,
- Monsieur Sami BARKALLAH pour l'Association Gala.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/322 - 73510 - Office public de l'habitat (OPH) du Bas-Rhin (OPUS 67)

PDH - Proposition d'accord pour la création d'une société civile immobilière (SCI) par OPUS 67 et Pierres et Territoires

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de donner son accord pour la création d'une Société Civile Immobilière (SCI), dont les projets de statuts figurent en annexe à la présente délibération et dont OPUS 67 sera membre.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/323 - 00000 - Administration générale

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Eurométropole de Strasbourg pour le maintien des bases de données géographiques de référence sur ce territoire

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une aide financière maximale de 15 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg sur la période 2018-2020 pour contribuer au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'autorisation d'engagement "P2018-2020 DONNEES GEOGRAPHIQUES EMS" votée dans la délibération CD/2017/141, et d'attribuer à ce titre 5 000€ en 2018, 5 000€ en 2019 et 5 000€ en 2020, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits au budget.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/324 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain à DACHSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 26 n° 409/203 de 6,00 ares au prix de 600,00 €;
- du versement d'un montant de 550,00 € à titre d'indemnité pour perte d'arbres fruitiers;
- que l'acte sera rédigé en la forme administrative;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/325 - 03005 - Acquisitions foncières

Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain au titre du collège de HOCHFELDEN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée en section 15 n° 282/182 de 4,50 ares ;
- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/326 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de régularisation foncière à STUTZHEIM-OFFENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- du transfert des parcelles situées sur le territoire de la Commune de Stutzheim-Offenheim et cadastrées en section 357/2 n°96 d'une contenance de 20,31 ares, n°273/0137 d'une contenance de 3,11 ares, n°285/0137 d'une contenance de 9,35 ares et section 20 n°299/0295 d'une contenance de 20,16 ares, soit un total de 52,93 ares, au profit de la Commune de Stutzheim-Offenheim, à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/327 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de deux parcelles de terrain à la commune de DURRENBACH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la cession à l'Euro symbolique, sans versement de prix, des parcelles cadastrées en section 28 n° 132/80 de 8,41 ares et n° 134/80 de 3,14 ares à la Commune de DURRENBACH ;

- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/328 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'une parcelle de terrain à la commune de ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la cession de la parcelle de terrain cadastrée en section 10 n° 272/0.10 à la Commune de Ernolsheim-sur-Bruche, à l'Euro symbolique, sans versement de prix ;
- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/329 - 00000 - Administration générale

Proposition de cession foncière à MARLENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la cession de la parcelle cadastrée en section 7 n°248/93 à Marlenheim pour une surface de 3,37 ares, au prix de 3 666,56 € ;
- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/330 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'une parcelle de terrain à la commune de ROTT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la cession de la parcelle cadastrée en section 9 n° 324 de 0,64 are à la Commune de Roth, à l'Euro symbolique, sans versement de prix ;
- que l'acte sera rédigé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/331 - 00000 - Administration générale

Proposition de modification du bénéficiaire d'une transaction foncière à GEISPOLSHHEIM

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de modifier la délibération n° 177 du 28 mai 2018 concernant le bénéficiaire d'une transaction par laquelle le Département du Bas-Rhin cède trois parcelles situées à Geispolsheim ;
- approuve la possibilité de prévoir une substitution d'acquéreur ;
- approuve la cession des parcelles concernées au profit de la société HE INVEST ou toute personne morale qui s'y substituerait et notamment la société ME INVEST ayant son siège social à Strasbourg, aux mêmes conditions que celles ayant fait l'objet de la délibération n° 177 du 28 mai 2018, HE INVEST demeurant garant de son substitué ;
- autorise son président à signer le compromis de vente, l'acte notarié et tout acte subséquent.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/332 - 02055 - Flotte de véhicules

Proposition de retour d'affectation de divers biens du budget du SPVBR vers le budget principal

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide le retour d'affectation du camion KERAX 270 (AUT-SPVBR-G063), de la benne et de la grue (AUT-SPVBR-TRIBG063), du budget du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans vers le budget principal.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/333 - **06020 - Partenariat**

Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de contrats de parrainage à conclure avec les radios associatives "Azur FM", "Radio Judaïca", "Accent 4" et "RBS"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de parrainer :

- les émissions radiophoniques de l'association Culture et expression locale exploitant un service radiophonique dénommé "Radio Azur FM" et, à ce titre, d'attribuer une subvention d'un montant de 8 640 € à cette association, pour l'année 2018 ;
- les émissions radiophoniques de l'association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive exploitant un service radiophonique dénommé "Radio Judaïca 102,9 FM" et, à ce titre d'attribuer une subvention de 8 640 € à cette association pour l'année 2018 ;
- les émissions radiophoniques de l'association pour la promotion de la musique classique exploitant un service radiophonique dénommé "Accent 4" et, à ce titre, d'attribuer une subvention de 5 400 € à cette association, pour l'année 2018 ;
- APRODIL exploitant un service de radiodiffusion dénommée "RBS" et, à ce titre, d'attribuer une subvention de 5 000 € à cette association, pour l'année 2018 ;

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des quatre projets de contrats de parrainage à conclure pour l'année 2018 entre le Département du Bas-Rhin et l'association Culture et expression locale, l'association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive, l'association pour la promotion de la musique classique, l'association APRODIL respectivement pour les émissions des radios associatives "Radio Azur FM", "Radio Judaïca 102,9 FM", "Accent 4" et "RBS", tels que joints en annexe à la présente délibération ;

Elle autorise en outre son président à signer ces quatre contrats de parrainage.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY*), M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*), excusés, ainsi que M. Eric Elkouby et Mme Martine Jung, absents.

N° CP/2018/334 - **44030 - Soutien à l'animation territoriale**

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement à Alsace Mouvement Associatif pour l'année 2018 et d'approbation d'un projet de contrat d'objectifs

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 000 € pour l'année 2018 à verser en une seule fois à l'association Alsace Mouvement Associatif ;
- d'autoriser son président à signer le contrat d'objectifs joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/335 - 44030 - Soutien à l'animation territoriale

Proposition d'attribution d'une subvention à la Maison des Associations de STRASBOURG pour l'organisation de la "Rentrée des Associations 2018"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 000 € pour l'année 2018, à verser en une seule fois à la Maison des Associations de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/336 - 00000 - Administration générale

Proposition de répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle du Bas-Rhin - Exercice 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de la répartition communale et intercommunale du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle 2018, conformément aux tableaux figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/337 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers Bartischgut

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'association Bartischgut à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de restructuration de la Maison de retraite Bartischgut située à Strasbourg et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.

Au titre de la contre garantie, l'association Bartischgut devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Strasbourg, section ET n°334/111 et n°337/44.

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en cette affaire, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/338 - **01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers
CARITAS ALSACE et AMRESO BETHEL**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mainlevée de la prénotation d'hypothèque et de la restriction au droit de disposer découlant de l'inscription d'interdiction et d'aliéner grevant la parcelle cadastrée au Livre Foncier d'Epfig section 3 n°140/3 d'une surface de 0,05 ares issue de la division de la parcelle cadastrée section 3 n°33 à la demande de l'association Caritas Alsace, inscrite par acte du 26 septembre 2006.

La prénotation d'hypothèque et la restriction au droit de disposer seront conservées par le Département sur la parcelle section 3 n°139/33, d'une surface de 51,87 ares, issue de la division de la parcelle cadastrée section 3 n°33.

- décide du maintien de la garantie du Département accordée à l'association Amreso Bethel à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt renégocié d'un montant de 3 768 697,33 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès du Crédit Foncier et destiné à financer des travaux à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Oberhausbergen.

Les caractéristiques financières du nouvel emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier sont les suivantes :

- . montant : 3 768 697,36 €
- . durée : du 25 juin 2018 au 30 juin 2034
- . taux d'intérêt : 1,55% l'an fixe
- . échéances : trimestrielles
- . mode d'amortissement du capital : progressif par échéances constantes.

La prénotation d'hypothèque et la restriction au droit de disposer seront conservées par le Département sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier d'Oberhausbergen, section 5 n°286/12, n°290/11 et n°292/12, Rue de la Victoire.

- décide du maintien de la garantie du Département accordée à l'association Amreso Bethel à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt renégocié d'un montant de 791 783,29 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès du Crédit Foncier et destiné à financer la construction de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Oberhausbergen.

Les caractéristiques financières du nouvel emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier sont les suivantes :

- . montant : 791 783,29 €
- . durée : du 25 juin 2018 au 30 septembre 2037
- . taux d'intérêt : 1,72% l'an fixe
- . échéances : trimestrielles
- . mode d'amortissement du capital : progressif par échéances constantes.

La prénotation d'hypothèque et la restriction au droit de disposer seront conservées par le Département sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier d'Oberhausbergen, section 5 n°286/12, n°290/11 et n°292/12, Rue de la Victoire.

- décide du maintien de la garantie du Département accordée à l'association Amreso Bethel à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt renégocié d'un montant de 2 684 656 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et destiné à financer l'extension de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Oberhausbergen.

Les caractéristiques financières du nouvel emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- . montant : 2 684 656 €
- . durée : 15 ans
- . taux d'intérêt : 2,20% l'an fixe
- . échéances : trimestrielles
- . mode d'amortissement du capital : constant.

L'hypothèque sera conservée par le Département sur la parcelle cadastrée au Livre Foncier d'Oberhausbergen, section 5 n°439/17, lieudit Mittlebreit.

- décide du maintien de la garantie du Département accordée à l'association Amreso Bethel à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt renégocié d'un montant de 4 555 447,92 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès du Crédit Foncier et destiné à financer l'extension de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Oberhausbergen.

Les caractéristiques financières du nouvel emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier sont les suivantes :

- . montant : 4 555 447,92 €
- . durée : du 25 juin 2018 au 30 août 2047
- . taux d'intérêt : 2,10% l'an fixe
- . échéances : semestrielles
- . mode d'amortissement du capital : progressif par échéances constantes.

L'hypothèque sera conservée par le Département sur la parcelle cadastrée au Livre Foncier d'Oberhausbergen, section 5 n°439/17, lieudit Mittlebreit.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Les sommes que le Département serait amené à verser aux organismes prêteurs en application de la présente garantie, devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans, selon les modalités précisées dans les conventions jointes au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt ou des actes de cautionnement par le Président du Conseil Départemental.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets d'avenant à la convention et de conventions et autorise son président à signer tous les documents établis en ces affaires.

Elle autorise en outre son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/339 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial - ERSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 695 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Domial ESH et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/340 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cessions

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'autoriser :

- la SA d'HLM Domial ESH à vendre deux logements et six garages situés 20 rue des Romains à Zinswiller, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100 % de deux emprunts d'un montant de 182 921 € destiné à financer l'acquisition – amélioration de deux logements locatifs sociaux situés 20 rue des Romains à Zinswiller ;
- la SA d'HLM Domial ESH à vendre les neuf logements situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 50% d'un emprunt d'un montant de 310 000 € destiné à financer la construction de neuf logements locatifs sociaux situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim ;
- la SA d'HLM Domial ESH à vendre huit logements situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100 % de deux emprunts d'un montant de 41 880 € et 280 000 € destinés à financer l'acquisition – amélioration de huit logements locatifs sociaux situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne ;
- la SA d'HLM Domial ESH à vendre les huit logements situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 50% d'un emprunt d'un montant de 414 051 € destiné à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller.

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. La SA d'HLM Domial ESH devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à vendre deux logements situés 13 et 15 rue des Acacias à Langensoultzbach, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100 % d'un emprunt d'un montant de 1 713 000 € destiné à financer l'opération de construction de logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias à Langensoultzbach ;

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. L'Office Public de l'Habitat OPUS 67 devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

Par ailleurs, la Commission Permanente :

- approuve les termes des projets d'avenant aux conventions joints en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en ces affaires ;
- autorise son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/341 - 01000 - *Gestion financière*

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - DOMIAL - HURTIGHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président accorde la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH pour deux emprunts PLS (prêt locatif social) d'un montant prévisionnel total de 1 238 355 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) correspondant à un prêt PLS foncier de 444 657 € et un prêt PLS construction de 793 698 € contractés auprès du Crédit Mutuel. Ces emprunts sont destinés à financer l'opération de construction de 10 logements situés Route des Romains à Hurtigheim.

Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

- . taux d'intérêt: 1,86% variable en fonction du taux du Livret A
- . durée : 50 ans pour le prêt PLS foncier de 444 657 € et 40 ans pour le prêt PLS construction de 793 698 €

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Sous peine de caducité de la garantie du Département, la SA d'HLM Domial ESH devra s'engager par convention à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par la présente garantie sans l'accord du Département.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département, le bénéficiaire et l'organisme prêteur.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en cette affaire, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise en outre son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/342 - **01000 - Gestion financière**

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial - SELESTAT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 695 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Domial ESH et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/343 - **01000 - Gestion financière**

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Habitat de l'III - WEYERSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 889 600 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à la présente délibération, destiné à financer l'opération de construction de 24 logements de la Résidence seniors "Les Vergers", située Rue des Vergers à Weyersheim ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en cette affaire, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/344 - **01000 - Gestion financière**

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Immobilière 3F - OBERNAI

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Immobilière 3F à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 800 014 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Immobilière 3F et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/345 - **01000 - Gestion financière**

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Transfert de Logiest à Neolia

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, suite à la cession du patrimoine de la SA d'HLM Logiest à la SA d'HLM Neolia, décide :

- de donner l'accord du Département à la transmission de quatre pavillons locatifs situés Lotissement Les Cygnes à Hilsenheim de la SA d'HLM Logiest à la SA d'HLM Neolia ;
- du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM Neolia à hauteur de 70%, pour le remboursement d'un montant total initial de 214 057 € représentant 70% de deux emprunts d'un montant total de 305 795 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer la construction de quatre pavillons locatifs situés Lotissement Les Cygnes à Hilsenheim.

Ces emprunts d'un montant garanti initial de 130 275 € et de 83 782 € ont été contractés respectivement pour une durée de 35 ans et de 50 ans à un taux d'intérêt de 3,45 % révisable.

Le capital restant dû au 1er juin 2018 pour l'emprunt garanti d'un montant de 130 275 € s'élevait à 100 699,88 €.

Le capital restant dû au 1er juin 2018 pour l'emprunt garanti d'un montant de 83 782 € s'élevait à 75 291,27 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise en outre son président :

- à signer la convention de transfert de prêts qui sera conclue entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA d'HLM Neolia ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;
- à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/346 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - 1 rue du Buis à DRUSENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 352 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), destiné à financer l'opération de construction de 12 logements situés 1 rue du Buis à Drusenheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/347 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - 1A rue du Buis à DRUSENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 326 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), destiné à financer l'opération de construction de 12 logements situés 1A rue du Buis à Drusenheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/348 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - HOERDT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 585 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), destiné à financer l'opération de construction de 24 logements situés 37, 39 et 41 rue des Haies à Hoerdt et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/349 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - MARIENTHAL

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 477 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), destiné à financer l'opération de construction de 36 logements situés Route de Haguenau à Marienthal et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/350 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - PHBB

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 828 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/351 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - WOERTH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 943 658,26 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres

accessoires, selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), destiné à financer l'opération d'acquisition de la Résidence Séniors située 1 et 80 Grand'Rue à Woerth et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/352 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Pierres et Territoires

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) à hauteur de 100%, pendant la phase locative, pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant prévisionnel total de 1 313 500 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'opération de construction de 10 logements situés Résidence La Parenthèse, Rue de la Division Leclerc à Brumath.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant : 1 313 500 €

Durée : 4 ans + 2 ans de phase de mobilisation

Conditions de financement :

- Phase de mobilisation (24 mois maximum) : EURIBOR 3M* + 0,80 %
- Phase locative : 4 ans : taux fixe 1,05%

* en cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0

REMBOURSEMENT

Amortissement du capital (si échéances constantes) : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance

Paiement des échéances : trimestriel.

Remboursement anticipé du prêt :

- Pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, total ou partiel, lié à la levée de l'option pendant la phase locative prévue.

Indemnités standard dans tous les autres cas :

- Taux fixe : indemnité actuarielle calculée à partir de l'OAT à taux fixe de même durée de vie moyenne résiduelle
- Taux variable : 3% du capital remboursé par anticipation

- Taux révisable (Livret A) : Indemnité égale à un semestre d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du prêt en vigueur depuis la dernière révision, sans pouvoir excéder 3% du capital restant dû avant remboursement.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature du contrat de prêt par le Président du Conseil Départemental.

Au titre de la contre garantie, la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) devra s'engager par convention, à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par les présentes garanties, sans l'accord du Département.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention, dont le projet est joint au rapport, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser l'emprunt garanti.

La Commission Permanente approuve les termes du projet de convention joint à la présente délibération et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la stricte mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/354 - **05020 - Frais de mission et de déplacements**

Proposition de participation d'une délégation du Département du Bas-Rhin au congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Rennes / Mandat spécial

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le déplacement en train ou en avion d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 88^{ème} congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 7 au 9 novembre 2018 à Rennes ;
- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation du Département du Bas-Rhin composée de

Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,
 Monsieur FISCHER, 1er Vice-Président,
 Monsieur MAURER, Vice-Président,
 Madame DILIGENT, Vice-Présidente,
 Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département,
 Monsieur PICHON, Directeur de Cabinet,
 Madame STENGER, Cheffe de Cabinet.

Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 6 040 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport avion, train et transports urbains, hébergement et repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/355 - 60520 - Subventions diverses

Propositions d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Maison Européenne de l'Architecture – Rhin Supérieur (28 septembre au 31 octobre 2018) : 500 € ;
- Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin (Strasbourg du 14 au 16 novembre 2018) : 2 500 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/353 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Désignation de représentants du Conseil Départemental dans les organismes tiers

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de procéder à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes et instances figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/356 - **60520 - Subventions diverses**

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du retrait de la délibération n° CP/2018/263 du 9 juillet 2018 ;
- décide, dans ce cadre, de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un **montant total de 66 332 €** aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :
 - Dotations cantonales : 36 632 €
 - Enveloppe départementale : 29 700 €.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

◇ **DIVERS**

- **Rapport N° CP/2018/255** : *Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Grenelle des mobilités - Proposition d'attribution de subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) et approbation d'un avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département du Bas-Rhin*

M. Rémi Bertrand, membre du bureau et du Conseil d'administration de l'ADEUS, ainsi que MM. Denis Hommel, Jean-Philippe Maurer et Etienne Wolf, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/256** : *Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Proposition de désignation de représentants du Département du Bas-Rhin au GECT PAMINA suite à l'adhésion de 4 Communautés de communes françaises et à la modification de la convention constitutive et des statuts du GECT PAMINA*

M. Rémi Bertrand, président du GECT PAMINA, Mme Stéphanie Kochert et M. Etienne Wolf, membres du bureau de ce même organisme, tous trois proposés pour représenter le Département auprès de cet organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

M. Thierry Carbiener est absent lors de la présentation et du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/259** : *Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Proposition d'attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) de STRASBOURG pour l'année 2018*

MM. Rémi Bertrand, Yves Le Tallec et Mme Catherine Graef-Eckert, membre du Conseil d'administration du CIIE, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

Mme Nadine Holderith-Weiss, rapporteur, précise que l'état se désengage de 77 000 €. La contribution du Département n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

En 2016, le montant des subventions était de 30 000 €, puis de 50 000 € en 2017, et est porté à 66 666 € en 2018. Ces chiffres ont été indiqués en commission.

- **Rapport N° CP/2018/260** : *Soutien au développement touristique - Proposition d'attribution d'une participation financière à Alsace Destination Tourisme pour poursuivre le partenariat transnational Véloroute Rhin / EuroVelo15 (2018/20)*

M. Vincent Debès, représentant le président auprès de l'ADT, Mme Laurence Muller-Bronn, membre du bureau et du Conseil d'administration, ainsi que MM. Marcel Bauer, Rémi Bertrand, Eric Elkouby et Mme Isabelle Dollinger, membres de ce même Conseil d'administration, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/262** : *Port autonome et voies navigables - Proposition d'attribution de deux subventions d'investissement au Port Autonome de Strasbourg dans le cadre des opérations inscrites dans le CPER 2015-2020*

M. Paul Heintz, membre du Conseil d'administration du port Autonome de Strasbourg, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/263** : *Aéroport d'Entzheim - Proposition de financement complémentaire et projet d'avenant à la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public*

M. Frédéric Bierry, membre de l'Assemblée générale de la Société Aéroport de Strasbourg-Entzheim, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/264** : *Politique de la ville - Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projet 2018 du Contrat de Ville de l'EUROMETROPOLE de STRASBOURG 2015-2020 (2ème vague)*

Mme Catherine Graef-Eckert, membre du Conseil d'administration du Centre Socio-culturel l'Albatros de Lingolsheim, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/268** : *Fonds d'innovation - Contrats Départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes de KOCHERSBERG - ACKERLAND pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo*

M. Etienne Burger, Vice-président de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, Président de la Commission Urbanisme et membre des commissions Finances, Economie et relations extérieures, Petite enfance t périscolaire, Economie du foncier et affaires agricoles, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/278** : *Espaces naturels - Proposition d'attribution de subventions au titre de la participation du Département au financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2018*

M. Schultz ajoute qu'un souci a été constaté au niveau des agriculteurs, car il y a beaucoup de retard dans le traitement des dossiers. Les agriculteurs ont reçu des avances qu'ils doivent rembourser car les dossiers n'ont finalement pas été approuvés par l'Agence des services et de paiement. Ils sont alors mis en grande difficulté.

- **Rapport N° CP/2018/279** : *Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes - Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille*

M. Etienne Burger, membre du Conseil d'administration de l'UDAF du Bas-Rhin, au titre de la Confédération syndicale des familles (CSF), ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/280** : *Soutien aux activités socio-éducatives - Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au centre socio-culturel du Fossé des Treize à STRASBOURG pour l'accueil au service de restauration et l'accompagnement durant la pause méridienne des élèves demi-pensionnaires du collège Foch*

Mme Françoise Pfersdorff, membre du Conseil d'administration eu Centre socio-culturel du Fossé des Treize, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/299** : *Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine gériatrique et d'approbation de projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures concernées*

Mme Michèle Eschlimann, membre du bureau et du Conseil d'administration de l'ABRAPA, ainsi que Mmes Danielle Diligent et Suzanne Kempf, membres titulaires du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/300** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social Proposition d'attribution de subvention et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec le CEP-CICAT dans le cadre du partenariat en faveur de l'adaptation des logements du parc HLM à la perte d'autonomie et aux situations de handicap*
- **Rapport N° CP/2018/301** : *Actions spécifiques dépendance personnes handicapées Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et d'approbation des termes d'un projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT*

Mmes Cécile Delattre et Michèle Eschlimann, membres du Conseil d'administration du CEP-CICAT, ne prennent pas part aux débats ni aux votes de ces deux rapports.

- **Rapport N° CP/2018/308** : *Insertion professionnelle - Proposition de mise en œuvre d'une dérogation expérimentale permettant le cumul du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec des ressources salariées liées à l'activité des vendanges*

M. Yves Sublon précise qu'il sera procédé à une évaluation, fin 2018, pour envisager de pérenniser la mesure, voire de l'étendre à d'autres secteurs.

- **Rapport N° CP/2018/309** : *Insertion professionnelle - Propositions d'attribution de subventions et d'approbation des termes de projet de convention à conclure avec les structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA*

Mme Danielle Diligent, présidente de la Régie des écrivains, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/311** : *Allocations RSA - RMA - Contrat d'avenir - Propositions d'approbation et de mise en œuvre d'une nouvelle convention de gestion du Revenu de Solidarité Active à conclure avec la CAF du Bas-Rhin et de mise en place d'une rétribution annuelle à la CAF du Bas-Rhin*

Mme Jeanpert adresse ses félicitations aux services pour le travail réalisé sur le contenu de la convention contenant des évolutions innovantes et très marquantes, et qui ont également mené à bien les négociations dont les issues sont favorables au Département.

Elle précise un élément de comparaison : 10 000 € de rétribution dans le Bas-Rhin, contre 12 000 € dans le Haut-Rhin.

Mme Pfersdorff demande où en sont les démarches du Département qui a posé sa candidature pour l'expérimentation du revenu universel d'activité ?

M. Bierry répond que des entreprises basées à Strasbourg, par exemple, ont témoigné des bénéfices qu'il y aurait.

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, la réflexion est amorcée pour disposer de financements complémentaires qui ne rentrent pas dans les 1,29 %.

- **Rapport N° CP/2018/314** : *Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage - Proposition d'attribution de subventions pour la réhabilitation et l'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage d'ERSTEIN*

M. Denis Schultz, Vice-président en charge des gens du voyage de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ne prend pas part aux débats ni vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/315** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition de mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs avec les bailleurs départementaux OPUS 67 et SIBAR, pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat*

M. Jean-Louis Hoerlé président de l'OPUS 67, MM. Frédéric Bierry et Etienne Wolf, Mme Michèle Eschlimann, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, membre du Conseil d'administration et présidente de la CAO, M. Etienne Wolf, président de la SIBAR, M. Sébastien Zaegel, membre du Conseil d'administration de cet organisme, ainsi que Mme Nathalie Ernst, également membre de ce Conseil d'administration et actionnaire, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/316** : *Autres opérateurs de l'habitat - PDH - Proposition de mise en place d'une convention de groupement avec la SIBAR et OPUS 67 en vue du lancement d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le projet de rapprochement des bailleurs du Département*

M. Jean-Louis Hoerlé président de l'OPUS 67, MM. Frédéric Bierry et Etienne Wolf, Mme Michèle Eschlimann, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, membre du Conseil d'administration et présidente de la CAO, M. Etienne Wolf, président de la SIBAR, Mme Nathalie Ernst, membre du Conseil d'administration et actionnaire, MM. Sébastien Zaegel, membre du Conseil d'administration de cet organisme, ainsi que MM. Thierry Carbiener, André Erbs et Sébastien Zaegel, également membres de ce Conseil d'administration, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/320** : *Autres opérations pour l'aide à la pierre - PDH - Proposition d'approbation de nouvelles conventions d'objectifs et/ou d'adaptation entre le Département et des bailleurs sociaux intervenant dans le Bas-Rhin pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat*

Mme Frédérique Mozziconacci, membre du Conseil d'administration de DOMIAL ESH (au titre du Département), M. Marcel Bauer, membre de cette même instance de gouvernance (au titre de la Ville de Sélestat), Mme Catherine Graef-Eckert, membre du Conseil d'administration de la Société HLM Batigère nord Est, ainsi que M. Sébastien Zaegel, membre du Conseil d'administration du SEDES (représentant le Département) et Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, présidente du Comité de surveillance de cet organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/322** : *Office public de l'habitat (OPH) du Bas-Rhin (OPUS 67) PDH - Proposition d'accord pour la création d'une société civile immobilière (SCI) par OPUS 67 et Pierres et Territoires*

M. Jean-Louis Hoerlé, président de l'OPUS 67, MM. Frédéric Bierry, Etienne Wolf, Mme Michèle Eschlimann, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, membre du Conseil d'administration et présidente de la CAO, ainsi que MM. Etienne Wolf et Sébastien Zaegel, membres du Conseil d'administration de Procivis Alsace (pour la Société Pierres et Territoires), ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/335** : *Soutien à l'animation territoriale - Proposition d'attribution d'une subvention à la Maison des Associations de STRASBOURG pour l'organisation de la "Rentrée des Associations 2018"*

M. Mathieu Cahn, membre du bureau de la Maison des associations, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/336** : *Administration générale - Proposition de répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle du Bas-Rhin - Exercice 2018*

M. Bernard Fischer explique le dispositif de répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle du Bas-Rhin à l'Assemblée.

- **Rapport N° CP/2018/337** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers – Bartischgut*

M. Jean-Philippe Maurer, membre du Conseil d'administration de la Résidence Bartischgut, ne prend part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/339** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial – ERSTEIN*

Mme Frédérique Mozziconacci, membre du Conseil d'administration de DOMIAL ESH (au titre du Département) et M. Marcel Bauer, membre de cette même instance de gouvernance (au titre de la Ville de Sélestat), ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/340** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction – Cessions*

Mme Frédérique Mozziconacci, membre du Conseil d'administration de DOMIAL ESH (au titre du Département) et M. Marcel Bauer, membre de cette même instance de gouvernance (au titre de la Ville de Sélestat), M. Jean-Louis Hoerlé président de l'OPUS 67, MM. Frédéric Bierry, Etienne Wolf, Mme Michèle Eschlimann, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, ainsi que Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, membre du Conseil d'administration et présidente de la CAO, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/341** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - DOMIAL – HURTIGHEIM*
- **Rapport N° CP/2018/342** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial – SELESTAT*

Mme Frédérique Mozziconacci, membre du Conseil d'administration de DOMIAL ESH (au titre du Département) et M. Marcel Bauer, membre de cette même instance de gouvernance (au titre de la Ville de Sélestat), ne prennent pas part aux débats ni aux votes de ces deux rapports.

- **Rapport N° CP/2018/344** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Immobilière 3F – OBERNAI*

M. Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil d'administration de la SA HLM Immobilière 3F, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/345** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Transfert de Logiest à Neolia*

M. Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil d'administration de la SA HLM Logiest, ne prend part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/346** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - 1 rue du Buis à DRUSENHEIM*

- **Rapport N° CP/2018/347** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - 1A rue du Buis à DRUSENHEIM*

- **Rapport N° CP/2018/348** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 – HOERDT*

- **Rapport N° CP/2018/349** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 – MARIENTHAL*

- **Rapport N° CP/2018/350** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 – PHBB*

- **Rapport N° CP/2018/351** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 – WOERTH*

M. Jean-Louis Hoerlé, président de l'OPUS 67, MM. Frédéric Bierry, Etienne Wolf et Mme Michèle Eschlimann, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, ainsi que Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, membre du Conseil d'administration et présidente de la CAO, ne prennent pas part aux débats ni aux votes de ces six rapports.

- **Rapport N° CP/2018/352** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Pierres et Territoires*

MM. Etienne Wolf et Sébastien Zaegel, membres du Conseil d'administration de Procivis Alsace (Sté Coop HLM), (pour la Société Pierres et Territoires de France Alsace), ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/353** : *Fonctionnement de l'Assemblée - Désignation de représentants du Conseil Départemental dans les organismes tiers*

MM. Rémi Bertrand, Yves Le Tallec, Yves Sublon et Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, proposés dans les désignations, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

*
* *

✧ **CALENDRIER**

Le Conseil Départemental se réunira en **Séance Plénière** le **lundi 22 octobre 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 12 novembre 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

*
* *

La séance est levée à 10 h 44

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr>rubrique "Le Conseil Départemental".